

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

17 SEP 2002

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST (CO92 03386)**

Jean
DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

À la séance du, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé "L'affectation du sol" du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation "grande emprise et infrastructure" dans le secteur délimité par l'autoroute 20, la limite de l'arrondissement Sud-Ouest, la rue Pullman et le boulevard Angrignon par une aire d'affectation "industrie", tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Extrait du plan d'urbanisme

